



Accueil - Aider son enfant à choisir son projet
d'orientation

AIDER SON ENFANT À CHOISIR SON PROJET D'ORIENTATION

Au cours de la classe de 3e, votre enfant réfléchit à son orientation. Vos conseils et votre soutien lui seront alors d'une aide précieuse. Les équipes du collège sont à votre disposition pour vous informer et vous guider, afin d'accompagner au mieux votre enfant dans la construction de son projet d'orientation.

EN BREF

- L'orientation se fait en **trois grandes étapes** ;
- La **décision d'orientation** est prise en concertation ;
- L'école et toute l'équipe éducative veillent à **accompagner votre enfant dans son choix** d'orientation.

Choix de filière

L'année de troisième marque la fin de la scolarité obligatoire. Votre enfant peut poursuivre sa scolarité dans les filières suivantes :

- Une [2de générale ou technologique](#) ou 2de spécifique;
- une [première année de CAP](#) ;
- une [2de professionnelle](#).

Vos interlocuteurs privilégiés

Les membres de l'équipe éducative sont vos interlocuteurs privilégiés. Dès la fin du premier trimestre, vous pouvez demander à rencontrer le professeur principal de votre enfant pour faire le point sur sa scolarité et aborder la question de l'orientation. Les réunions parents-professeurs organisées par le collège permettent également d'aborder cette question.

Le personnel d'orientation peut vous recevoir en entretien au collège pour faire le point. Il est également possible de le rencontrer lors de la réunion organisée par le chef d'établissement pour présenter les différentes poursuites d'études après la classe de 3e.

Les grandes étapes de l'orientation

Pour aider les élèves à préparer leur poursuite d'études, vous serez associés aux **trois étapes** de l'année :

- **Au premier trimestre, de septembre à décembre, a lieu la phase d'information** : votre enfant réfléchit à ses projets d'orientation. Vous l'accompagnez avec l'aide du professeur principal et du psychologue de l'éducation nationale.
- **Au deuxième trimestre, entre janvier et mars, a lieu la phase provisoire d'orientation** : avant le deuxième conseil de classe, vous renseignez sur la fiche de dialogue la poursuite d'études que vous souhaitez pour votre enfant. Vous y écrivez les « intentions d'orientation ». Le conseil de classe les examine et donne un avis provisoire d'orientation.
- **Au troisième trimestre, entre avril et mai, a lieu la phase**

définitive d'orientation : vous précisez les choix définitifs de votre enfant. Le conseil de classe fait une proposition d'orientation. Il revient au chef d'établissement de décider en fonction de la proposition définitive du conseil de classe et des demandes de l'élève et de sa famille.

Vous pouvez alors commencer la procédure d'affectation en remplissant le dossier d'affectation de votre enfant.

À SAVOIR

La **fiche de dialogue** aussi parfois appelée "fiche de liaison" ou "fiche navette".

Ce document papier est utilisé aux différentes étapes de l'orientation. Il vous permet de faire connaître aux professeurs vos demandes d'orientation. Elles seront examinées en conseil de classe.

Quels critères d'orientation ?

- Les résultats scolaires de votre enfant.
- Ses goûts, les matières qu'il aime et les secteurs d'activité qui l'intéressent.
- Le type d'enseignement qui lui plaît : généraliste, technique ou professionnel, temps plein au lycée ou en alternance avec des temps en entreprise.
- Son envie de poursuivre des études longues ou courtes.

Il est aussi important de se renseigner sur la réalité des études envisagées mais aussi sur les professions et les carrières sur lesquelles elles débouchent. Les évolutions récentes du monde du travail ont considérablement fait évoluer les métiers et les filières. Les salons d'orientation et les forums sont des espaces intéressants pour recueillir de l'information sur les études et les métiers qui intéressent votre enfant.

De la 6e à la terminale, le parcours Avenir permet à votre enfant d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour se projeter dans l'avenir et faire des choix d'orientation raisonnés et éclairés.

Est-il possible de contester une décision d'orientation ?

Vous pouvez faire appel de la décision du chef d'établissement. La commission d'appel est composée d'un autre chef d'établissement, de professeurs et de parents d'élèves. Après l'exposé de vos demandes et de vos motivations, la commission peut satisfaire votre demande ou confirmer la décision du chef d'établissement. En cas de confirmation, vous pouvez accepter la décision du chef d'établissement ou demander le maintien en classe de 3e.



En 3^e, votre enfant précise son projet d'orientation avec l'aide de ses professeurs, afin de se préparer à la filière d'études dans laquelle il poursuivra son parcours de formation.

LES TROIS GRANDES ÉTAPES DU PROJET



1 LE TEMPS DE LA RÉFLEXION



Informez-vous précisément sur les différentes voies envisageables pour la poursuite de ses études, en continuité du travail qu'il a effectué depuis la 6^e dans le **parcours Avenir**.

Prenez part à un entretien individuel d'orientation qui réunit le professeur principal, l'élève et la famille pour un point précis. Un psychologue de l'éducation nationale peut y être associé.



2 LE TEMPS DU DIALOGUE



Renseignez la fiche de dialogue remise par le collège avec vos demandes provisoires d'orientation : 2^{de} générale et technologique, 2^{de} professionnelle, première année de CAP.



2^e conseil de classe qui formule des propositions provisoires d'orientation.



3 LE TEMPS DU CHOIX



Indiquez vos choix définitifs d'orientation sur la fiche de dialogue et vos choix d'établissements sur le dossier de demande d'affectation au lycée (ainsi que les enseignements ou spécialités demandés).



3^e conseil de classe qui formule une proposition d'orientation. Celle-ci devient décision si elle est conforme au choix de l'élève. Dans le cas contraire, un entretien entre la famille, l'élève et le chef d'établissement est organisé.



Vous recevez la notification d'affectation au lycée qui précise la formation et le lycée où votre enfant va poursuivre sa scolarité. À sa réception, **inscrivez votre enfant dans le lycée indiqué.**



L'affectation au lycée dans votre académie

Le chef d'établissement saisit les vœux d'affectation de chaque élève dans l'application nationale **Affelnet**.

Le recteur prend en compte



les vœux de la famille



le secteur géographique

Il peut aussi prendre en compte



les résultats scolaires



l'avis des chefs d'établissements d'origine et d'accueil

Retrouvez toutes les informations concernant l'affectation de votre enfant sur le site de votre académie.

Ministère de l'Éducation nationale - mise à jour mars 2018

ASTUCE MALLETTE

- Les choix d'orientation peuvent être une étape stressante dans la vie de votre enfant. Il est donc conseillé de s'y intéresser le plus tôt possible, dès le début de l'année de 3e.
- Vous êtes un soutien précieux pour que votre enfant puisse faire ses choix d'orientation sereinement : n'hésitez pas à en parler avec lui, à répondre à ses questions, et à engager une réflexion sur ses goûts et ses envies avec lui.
- L'équipe éducative accompagne aussi votre enfant dans ses choix d'orientation.

À SAVOIR

Bac 2021

En 2021 le baccalauréat évoluera et reposera pour une part sur un **contrôle continu** et pour une autre part sur des **épreuves terminales**.

L'épreuve anticipée écrite et orale de français se déroulera comme aujourd'hui en fin de première.

En terminale, deux épreuves écrites portant sur les enseignements de spécialité auront lieu au printemps et deux épreuves se dérouleront en juin : l'écrit de philosophie et l'oral préparé au long des années de première et terminale (cycle terminal).

Le contrôle continu sera composé d'épreuves communes organisées pendant le cycle terminal.

Pour aider les élèves qui s'orientent vers un bac général à choisir leurs enseignements de spécialité, l'Onisep a développé Horizons 2021, un outil pour tester les différentes combinaisons d'enseignements de spécialité de manière personnalisée. Le ministère de l'Éducation nationale édite également une carte pour tout savoir sur les enseignements de spécialité proposés dans les lycées de votre académie.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Vous trouverez des informations complémentaires sur le site de l'[Onisep](#).
- Toutes les informations sur le nouveau bac sont sur le site quandjepasselebac.education.fr.

Publié le 23 avril 2020